

■ **Balmer & Zurbruggen Balmer**, à Cossonay, exploitation d'un café-restaurant à l'enseigne 'Crazy Pub' (FOSC du 29.08.2000, p. 5876). L'associé André Balmer étant décédé, la société est dissoute et radiée. L'associée Annemarie Zurbruggen Balmer continue les affaires sous la raison individuelle 'Zurbruggen Balmer', conformément à l'art. 579 CO.

Journal no 3250 du 28.03.2003
(00934722 / CH-550.1.012.654-8)